

Info prévention n°6

La coordination PLP vous informe !

A l'approche des beaux jours, certains d'entre vous auront l'envie de reprendre le vélo. Mais trop de cyclistes sont en effet confrontés au fait de ne pas retrouver leurs montures là où ils les avaient laissées.

Quelques règles élémentaires peuvent suffire à éviter ces vols.

1. Toujours cadenasser le vélo.

C'est la règle de base : attachez toujours votre vélo, même pour trente secondes, car un vélo est vite parti. Attachez-le également lorsque celui-ci est à l'intérieur, car on l'ignore souvent, mais de très nombreux vols ont lieu à l'intérieur des immeubles (entrées, garages, cours intérieures...).

2. Utiliser un cadenas solide.

Il n'existe aucun matériel 100% fiable, mais il est possible de décourager ou de retarder un voleur en utilisant un antivol de qualité. L'idéal étant d'utiliser deux cadenas de types différents. Un cadenas en "U" résistera mieux à la traditionnelle pince coupante tandis qu'une chaîne de qualité, plus difficile à maintenir, sera moins facile à couper avec une disqueuse sur batterie. Le poids est l'ennemi du cycliste mais, pour vous prémunir du vol, méfiez-vous des cadenas trop légers ou trop bon marché (un bon antivol ne se trouve pas à moins de 30 €). Un cadenas "minute" fixé sur la roue arrière permettra en outre de multiplier les difficultés pour le voleur.

3. Quelques précautions supplémentaires.

Faire graver votre vélo. Si elle n'empêche pas le vol, la gravure de votre numéro de registre national sur le cadre a un effet dissuasif. Chez *ProVelo*, vous pouvez faire graver votre vélo gratuitement.

En *région bruxelloise*, on peut également enregistrer son vélo via la plateforme www.mybike.brussels. Un sticker avec un numéro d'identification à coller sur le cadre vous est envoyé. Des pourparlers sont en cours pour harmoniser les procédures au niveau fédéral (sur le modèle bruxellois).

Victime de vol ?

1. Déposer plainte.

- Au poste de police de votre choix. Sachez que la police a le devoir d'enregistrer votre plainte.
- Via www.police.be.
C'est plus rapide et votre plainte est enregistrée au niveau national.

2. Rechercher votre vélo.

- Une fois votre plainte déposée, n'hésitez pas à parcourir les sites de ventes d'occasions, les brocantes les marchés etc

Si vous deviez identifier votre vélo, signalez-le au revendeur et à la police en prouvant votre identité (d'où l'importance de faire identifier son vélo avec une gravure ou via MyBike).

- En région bruxelloise, chaque vélo retrouvé est conduit vers un dépôt central. Le lien suivant vous donne accès à de plus amples informations : https://www.gracq.org/sites/default/files/2013_depotvelosvoles.pdf
- N'hésitez pas non plus à consulter la page Facebook <https://www.facebook.com/veloflic.polbru.3> qui publie également des photos de vélos et retrouvés.

Nous espérons par ces quelques lignes avoir répondu à certaines de vos interrogations en matière de prévention sécurité pour votre vélo.

Si vous désirez plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter ou à parcourir le site du <https://www.gracq.org/> .

Contacts :

Coordination :

PLP Ruelens: ruelens@gmx.com

PLP Sud : plpsud1082binzuid@gmail.com

PLP Center : plpbincenter1082@gmail.com

PLP Nord : plp.bin.nord@gmail.com

PLP Ouest : plpouest1082binwest@gmail.com

Police locale :

Mme Flore Bouchat, Commissaire de Police : Flore.Bouchat@police.belgium.eu

Service prévention :

Mme Sophie Bastiaens, Fonctionnaire de prévention : sbastiaens@berchem.brussels

Mme Anne-Lise Maréchal, Evaluatrice interne : amarechal@berchem.brussels

